DECLARATION ANNUELLE DE PIEGEAGE

Je soussigné :

NOM et Prénom : BERNAT Fabrice

Adresse : 20 Route de Quantilly 18110 Vignoux sous les Aix

☒ Propriétaire ☐ Possesseur ☐ Fermier

déclare procéder à la destruction des nuisibles par piégeage sur la commune de : Vignoux sous les Aix

au lieu-dit suivant : Parcelle ZH 0169, ZH 0166.

par M. ....., piégeur agréé sous le n° .....
adresse du piégeur : .....

par M. GUILLOTIN Jeannot, piégeur agréé sous le n° 18-3658
adresse du piégeur : 6 rue de l'Arche Content 18110 St Martin d'Auxigny

par M. ....., piégeur agréé sous le n° .....
adresse du piégeur : .....

par M. BERNAT Fabrice, suppléant, chargé de la surveillance des pièges,
adresse du suppléant : 20 Route de Quantilly 18110 Vignoux sous les Aix

Valable 3 ans à compter de la date de visa du maire:

pour la période du 09 / 06 / 2025 **au** 09 / 06 / 2028

En cas de changement des informations citées ci-dessus, le piégeur est tenu d'actualiser la déclaration de piégeage, et de la faire à nouveau viser par le maire. Cette dernière déclaration annulera la précédente.

Visa du Maire

Fait en deux exemplaires

A Vignoux sous les Aix le 09/06/2025.

1 exemplaire pour le Maire et 1 exemplaire pour le déclarant